



Le 17 mars 2011

Monsieur Louis Bordeleau
Conseiller en autorisations gouvernementales
Hydro-Québec
Place Dupuis, Tour 1, 16^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

Objet : Demande de renseignements supplémentaires concernant le projet de l'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal (Dossier 3211-11-100)

Monsieur,

Veillez trouver ci-annexée une demande de renseignements additionnels concernant les documents relatifs aux « Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs » 1^{ère} série et 2^{ème} série reçus respectivement les 19 janvier et 28 février 2011.

Cette demande de renseignements additionnels découle des avis reçus d'unités administratives du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à la suite de l'examen des documents susmentionnés.

Les réponses à ces questions et commentaires peuvent être regroupées dans un rapport distinct (addenda), déposé en trente (30) copies. Vous devrez aussi déposer six (6) copies de ces documents sur support informatique. Les copies électroniques devront être en format PDF (Portable Document Format) et présentées comme il est décrit dans le document *Dépôt des documents électroniques de l'initiateur de projet*, produit par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

...2

2

Il est important de répondre à ces questions dans les plus brefs délais afin que le document de réponses soit rendu public le plus tôt possible, idéalement avant le début de l'audience publique, le cas échéant.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.


Marie-Eve Fortin
Chargée de projets

p. j. Document de questions

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

COMMENTAIRE GÉNÉRAL :

Nous rappelons que, tel que précisé dans le document de questions 1^{ère} série (volume 1 de 2), Hydro-Québec TransÉnergie devra réaliser des inventaires floristiques et fauniques au printemps ou à l'été 2011 et remettre au MDDEP les rapports d'inventaires le plus rapidement possible. Un plan de compensation pour la perte du milieu humide Armand-Chaput doit également être déposé au MDDEP dans les meilleurs délais (réf : réponses aux commentaires 10, 15, 27, 29, 39 et 40 et aux questions 26, 49, 50, 65 et 91).

1. ÉTUDE D'IMPACT PORTANT SUR L'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS AU POSTE DU BOUT-DE-L'ÎLE ET LE RÉAGENCEMENT DE LIGNES

1.1 Sols contaminés

Les questions et les commentaires suivants portent sur le document :

Addition d'une section 735-315 kV, Poste Bout-de-l'Île, Arrondissement Pointe-aux-Trembles (Montréal, Qc), Tomes 1 et 2. Caractérisation environnementale phases I et II, Qualitas, septembre 2010.

QC-1

Dans la section 3.2.15.1 : Site à l'étude (page 97), il est écrit : « La localisation des sondages effectués dans le cadre de ces études est indiquée sur le dessin 1 de 9, à l'annexe 7, et les résultats détaillés des analyses chimiques effectuées dans le cadre des études antérieures sont présentés aux tableaux 10-1 à 10-3, à l'annexe 10 ». Or, les tableaux 10-1 à 10-3 mentionnés n'ont pas été retrouvés dans la documentation fournie (le CD-ROM des analyses chimiques n'a pas été fourni). Veuillez fournir cette information.

QC-2

Section 4.2.1.3 : Analyses chimiques - Tableau 17 (page 125).

Veuillez expliquer les causes de la diminution du nombre de dépassements du critère A dans cet horizon par rapport aux horizons 0-15 cm et 30 à 60 cm, notamment pour les éléments autres que l'arsenic et le zinc.

QC-3

Section 5.1.2.5 : Dioxines et furannes (page 138), il est écrit : « *Toutefois ce lien est difficile à faire pour les concentrations inférieures au critère C, possiblement en raison d'un bruit de fond régional relativement élevé.* » Veuillez fournir des données en appui de l'hypothèse d'un bruit de fond régional relativement élevé.

QC-4

Section 5.1.2.6 : Quantités de sols contaminés (page 139), il est écrit : « *Les intervalles d'échantillonnage qui n'ont pas été analysés présentent des concentrations inférieures au critère C, à moins qu'ils ne soient compris entre 2 intervalles ayant présenté des concentrations supérieures au critère C.* ». Cette hypothèse n'est-elle pas trop restrictive?

Tel qu'exprimé, est-ce à dire qu'un dépassement du critère C observé dans un horizon à une profondeur plus grande que 60 cm ferait en sorte qu'il ne serait pas comptabilisé dans le calcul des volumes?

QC-5

Section 6.1 : Gestion des sols (page 143) : « *Selon ces règlements, les sols excavés présentant des concentrations supérieures à la norme du RESC et supérieures au critère C mais inférieures à la norme du RESC, devront être acheminés dans un centre de traitement autorisé.* » Veuillez corriger cette information en remplaçant le texte par le suivant : « *Selon ces règlements, les sols excavés présentant des concentrations supérieures à la norme du RESC ou supérieures au critère C mais.....* ».

QC-6

Annexe 8 : Résultats d'analyses chimiques : Pour les paramètres les plus problématiques (dioxines, furannes, etc.), est-il possible de présenter des cartes permettant de localiser les valeurs excédant les critères d'usage. Ces cartes devraient être à une échelle appropriée pour permettre de bien visualiser la qualité environnementale de différents milieux (sols, eaux de surface et eaux souterraines).

1.2 Protection des boisés

Commentaire 1 :

La durée de la servitude de conservation pour protéger les boisés offerts en guise de compensation pour le milieu humide détruit devrait minimalement passer de 25 à 40 ans, sinon davantage.

Commentaire 2 :

Les compensations proposées pour les pertes de superficies à vocation forestière devraient viser un rapport de 1 : 1.

2. ÉTUDE D'IMPACT PORTANT SUR LE POSTE DE LACHENAIE À 315 KV, LE POSTE PIERRE-LE GARDEUR À 315 KV ET LES LIGNES D'ALIMENTATION

QC-7

Veuillez expliquer pourquoi avoir choisi d'installer le futur poste Pierre-Le Gardeur en milieu forestier (impact important sur le milieu) plutôt qu'en milieu perturbé qui, dans le cas présent, est attentant aux boisés?

Commentaire 3 :

Sols contaminés

Dans le document de réponses aux questions et commentaires (1^{ère} série) - COM-43, Hydro-Québec TransÉnergie précise qu'elle ne réalisera pas de Phase I mais passera plutôt directement en Phase II pour la caractérisation des sols aux emplacements des postes proposés.

Tel que mentionné au COM-43 nous réitérons notre demande de déposer au MDDEP une étude de caractérisation, Phase II aux emplacements retenus, et ce, avant la tenue d'une audience publique.

